



**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix**

267, Notre-Dame  
Notre-Dame-de-la-Paix  
Québec J0V 1P0  
Tél. : 819-522-6610

## AVIS PUBLIC

### **Demande de dérogation mineure 2022-052**

Prenez note que lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, à 18h30, le conseil statuera sur la dérogation mineure suivante :

➤ **Adresse de l'immeuble : 280, rue Notre-Dame – lot 5 532 614**

La dérogation a pour but de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire dérogatoire, ce qui contrevient aux dispositions prévues suivantes :

Article 42, du règlement de zonage n° 1015, stipulant une hauteur maximale autorisée de 5,48 (hauteur du bâtiment principal) alors que la hauteur demandée est de 6,85 mètres;

Article 44 point 4, du règlement de zonage n° 1015, stipulant que tout bâtiment complémentaire doit être éloigné d'au moins 3 mètres alors que la distance demandée avec un autre bâtiment est de 1 mètre.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre lors de cette séance qui se tiendra à la Salle du Conseil, sise au 267, rue Notre-Dame à Notre-Dame-de-la-Paix.

**DONNÉ** à Notre-Dame-de-la-Paix, 9<sup>e</sup> jour du mois d'aout deux mille vingt-deux.

Cathy Viens,  
Directrice générale adjointe et  
Greffière-trésorière adjointe

\*\*\*\*\*

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie par les présents sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant une copie, aux endroits désignés par le conseil, le 9<sup>e</sup> jour du mois d'aout 2022 entre 9 h 00 et 16 h 00.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 9<sup>e</sup> jour d'aout 2022

Cathy Viens,  
Directrice générale adjointe et  
Greffière-trésorière adjointe